

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 137 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOUL - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Jean-Louis BONAN représenté par Michel AMBROSINO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Eric DIARD représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Pascal GILLET - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Jacqueline MAURIC représentée par Henri RUGGERI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Gilles PAGLIUCA représenté par Christian MAYADOUX - Pierre PENE représenté par Jean MONTAGNAC - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Guy PONTOUS représenté par Jean BRUNEL - Gérard SBAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Eugène CASELLI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent LAVIE - Christine ORTIZ - Daniel SIMONPIERI - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

FCT 001-1309/09/CC

■ Election d'un Vice-Président de la Communauté Urbaine - Election d'un membre du Bureau - Composition des Commissions Permanentes de Travail et d'Etudes. Modification - Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs

DAS 09/3165/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les élections municipales du 16 mars 2008 à Cassis ont été annulées par le Conseil d'Etat le 20 février 2009.

L'élection partielle consécutive à cette décision s'est déroulée le 28 mars 2009.

A l'issue, le nouveau Conseil Municipal de Cassis a désigné le 15 avril 2008 ses cinq représentants au Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. C'est à cette date du 15 avril 2008 que conformément aux dispositions de l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mandat des conseillers communautaires précédents de Cassis s'est achevé ainsi que les fonctions et représentations dont ils disposaient.

Aujourd'hui, un poste de Vice-Président, un poste de membre du Bureau, huit places en Commissions Permanentes de Travail et d'Etudes et quatre représentations au sein d'organismes extérieurs sont à pourvoir.

Il est proposé que le Vice-Président à élire occupe, comme l'autorise le 5^e alinéa de l'article L2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le même rang que la précédente Vice-Présidente à savoir le 10^{ème}.

Par ailleurs, certains élus ont manifesté, eu égard à leurs expériences et compétences, leur volonté de siéger dans une Commission différente.

Ainsi, Monsieur Yves MORAINÉ, membre de la Commission « Développement Durable, Innovations et Prospective » souhaite siéger au sein de la Commission « Voirie et Signalisation », en lieu et place de Monsieur Claude DAUMERGUE qui le remplacerait au sein de la Commission « Développement Durable, Innovations et Prospective ».

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- L'arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 14/324/08 CC du 31 mai 2008 portant élection des membres des Commissions Permanentes de Travail et d'Etudes de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'assurer la représentation de la nouvelle municipalité de Cassis au sein des instances communautaires ;
- Le souhait de certains élus de siéger au sein d'une Commission Permanente de Travail et d'Etudes où leurs compétences serviraient de façon optimale les intérêts de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Que les changements n'induisent pas une modification de la représentation proportionnelle ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est élue 10^{ème} Vice-Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

- Madame Danielle MILON

Article 2 :

Est élue membre du Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

- Madame Danielle MILON

Article 3 :

Est désigné membre de la Commission « Développer l'Economie et Servir l'Emploi »:

- Monsieur Pascal CHAIX

Article 4 :

Sont désignés membres de la Commission « Relations Extérieures » :

- Monsieur Jean-Louis RIVIERE
- Monsieur Pascal CHAIX
- Madame Danielle MILON

Article 5 :

Est désigné membre de la Commission « Ports de plaisance, Port de commerce, Aéroport » :

- Monsieur Bernard GIRAUD

Article 6 :

Est désigné membre de la Commission « Fonctionnement de la Communauté Urbaine » :

- Monsieur Fabrice JULLIEN-FIORI

Article 7 :

Est désigné membre de la Commission « Une Agglomération Eco-Responsable » :

- Monsieur Fabrice JULLIEN-FIORI

Article 8 :

Est désignée membre de la Commission « Voirie et Signalisation » :

- Madame Danielle MILON

Article 9 :

Est désigné en qualité de titulaire, pour siéger au sein de la Commission Voirie et Signalisation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, en remplacement de Monsieur Claude DAUMERGUE :

- Monsieur Yves MORAINÉ.

Est désigné en qualité de titulaire, pour siéger au sein de la Commission Développement Durable, Innovations et Prospective de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, en remplacement de Monsieur Yves MORAINÉ :

- Monsieur Claude DAUMERGUE.

Article 10 :

Est désignée pour représenter la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au sein du Comité de Pilotage de l'OPAH de Cassis :

- Madame Danielle MILON

Article 11 :

Sont désignés pour représenter la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au sein du Conseil d'Administration du collège Les Gorguettes

Titulaire : Monsieur Fabrice JULLIEN-FIORI Suppléant : Monsieur Jean-Louis RIVIERE

Article 12 :

Est désignée au sein du Conseil d'Administration de l'AGAM :

- Madame Danielle MILON

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Ressources Humaines, Moyens Généraux,
Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI